

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

À une session spéciale du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval tenue en date du jeudi le 4 octobre 2007 à 20 h 30 à la mairie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, à laquelle session sont présents messieurs les conseillers :

Sont présents : **Antonio Fortier, district 2**
 Yvon Hudon, district 3
 Gilbert Thomassin, district 4
 Harmel L'Écuyer, district 5
 Raphaël Brassard, district 6

Formant quorum sous la présidence de *Monsieur Pierre Vallée, maire*.

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussièrès.

Tous renoncent à l'avis de convocation.

251-07 **Ouverture de la session spéciale**

À 20 h 30 heures, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la session spéciale.

252-07 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin
Et résolu :

D' ajouter le point « Motion de remerciement au conseiller municipal sortant du district 1, Monsieur Michel Cochrane. »

Que l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la session spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Réouverture du pont P-5184
4. Engagement – Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du MELS
5. Période de questions
6. Nomination de la firme Gagné Letarte - dossier de l'ex-directeur général et secrétaire-trésorier
7. Appréciation de la période de probation - Robert Côté
8. Appréciation de la période de probation - Réjean Vallée
9. Avis de vacance pour le poste de conseiller du district 1
10. Motion de remerciements au conseiller municipal sortant du district 1, Monsieur Michel Cochrane
11. Levée de la séance spéciale

Adoptée à l'unanimité

253-07

Réouverture du pont P-5184

Considérant que le ministère des Transports, suite à l'inspection annuelle des ponts de la Municipalité, a recommandé la fermeture à toute circulation du pont de la rivière de l'Île sur la rue Pascal (P-5184), jusqu'à ce que des travaux de réfection y soient effectués;

Considérant que la Municipalité a procédé aux travaux de réfection;

Considérant que la Municipalité a obtenu une lettre d'approbation des travaux par ses ingénieurs-conseils.

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu:**

Que ce conseil procède à la réouverture du pont P-5184 de la rivière de l'Île sur la rue Pascal.

Adoptée à l'unanimité

254-07

Engagement –Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du MELS

Considérant l'adoption de la résolution n° 125-07 décrétant que la Municipalité déposerait une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport pour le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour le projet de construction d'un bâtiment dédié aux loisirs et la réfection et le réaménagement des infrastructures de loisirs du terrain des loisirs;

Attendu que le MELS a accusé réception de notre demande et qu'il demande un engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :**

Que ce conseil s'engage auprès du MELS à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet déposé pour obtenir une aide financière en vertu du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

Adoptée à l'unanimité

255-07

Période de questions

Monsieur le maire Pierre Vallée invite les citoyens et citoyennes présents à poser leurs questions.

256-07

Nomination de la firme Gagné Letarte - dossier de l'ex-directeur général et secrétaire-trésorier

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon

Et résolu :

De nommer la firme de conseillers juridiques en matière de relation de travail Gagné Letarte afin de représenter la Municipalité dans le dossier du congédiement de l'ex-directeur général et secrétaire-trésorier (préparation et représentation) devant la cour d'appel du Québec.

Adoptée à l'unanimité

257-07

Appréciation de la période de probation - Robert Côté

Considérant que Monsieur Robert Côté est en période de probation tel que défini par le Manuel regroupant les conditions de travail des employés;

Considérant que la période de probation de monsieur Robert Côté se termine en octobre 2007;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics.

Il est proposé par M. le conseiller Antonio Fortier

Et résolu :

D' octroyer à Monsieur Robert Côté, le statut d'employé permanent à temps complet de la Municipalité dans ses fonctions d'opérateur-journalier.

Adoptée à l'unanimité

258-07

Appréciation de la période de probation – Réjean Vallée

Considérant que Monsieur Réjean Vallée est en période de probation tel que défini par le Manuel regroupant les conditions de travail des employés;

Considérant que la prestation de travail de Monsieur Réjean Vallée ne répond pas aux attentes de la Municipalité.

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon

Et résolu :

De ne pas octroyer le statut employé à temps complet, de mettre fin à la période de probation et de donner une indemnité de cessation d'emploi à Monsieur Réjean Vallée conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

259-07 **Avis de vacance pour le poste de conseiller du district 1**

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la lettre de démission du conseiller du district 1, monsieur Michel Cochrane, et indique la vacance au poste de conseiller du district 1.

260-07 **Motion de remerciements au conseiller municipal sortant du district 1, Monsieur Michel Cochrane**

**Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu :**

Qu' une motion de remerciements soit adressée à Monsieur Michel Cochrane, pour ces trois années à titre de conseiller municipal du district 1.

Adoptée à l'unanimité

261-07 **Levée de la session spéciale**

**Il est proposé par M. le conseiller Antonio Fortier
Et résolu**

De lever la session spéciale à 20 h 50.

Adoptée à l'unanimité

PIERRE VALLÉE,
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier